OFFICIFI

L'UNION DOUANIÈRE ET ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

— REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN - REPUBLIQUE DU TCHAD REPUBLIQUE GABONAISE REPUBLIQUE DU CONGO

DESTINATIONS	ABONNEMENT ANNEE		
	voie ordinaire	voie avion	
ETATS DE L'U.D.E.A.C	2.5	00	
MAURITANIE - NIGER - SENEGAL - TOGO ALGERIE - TUNISIE - MAROC	2.600	4.100	
MADAGASCAR		4.900 4.500 4.900 7.400	
CONGO-LEOPOLDVILLE - ANGOLA	2.700	3.100 4.700 5.400	
NOTA. — Les prix ci-dessus s'entendent en francs	C.F.A.		

pour la Société Socatral à Edéa

Les demandes d'abonnement doivent être adressées au Service du Journal Officiel UDEAC B.P. 946 — BANGUI (République Centrafricaine).

Tout règlement doit être effectué par mandat ou par chèque bançaire libellé au nom de M. l'Agent Comptable de l'U.D.E.A.C.

SOMMAIRE

	PARTIE OFFICIELLE		21-6-67	Acte n° 112-67-CD-553 fixant la liste des matières premières et emballages admissibles en franchise pour la Société Garage Chanas à Douala	311
21-6-67	Acte n° 101-67-CD-549 fixant la liste des matières premières et emballages admissibles en franchise pour la Société S.A.C.C. à Douala	271	21-6-67	Acte n° 113-67-CD-554 fixant la liste des matières premières et emballages admissibles en franchise pour la Société Anciens Etablissements A. MARTY à Douala	313
21-6-67	Acte n° 102-67-CD-439 fixant la liste des matières premières et emballages admissibles en franchise pour la Société BATA à Pointe-Noire	273	21-6-67	Acte n° 114-67-CD-555 fixant la liste des matières premières et emballages admissibles en franchise pour la Société Camerounaise des Anciens Etablis-	
21-6-67	premières et emballages admissibles en franchise pour la Société MOURA et GOUVEIA à Bangui	280	21-6-67	sements Joseph Paris à Douala	315
21-6-67	premières et emballages admissibles en franchise pour la Société Splendor à Bangui	287	21-6-67	pour la Société Orsi-Congo à Brazzaville Acte n° 116-67-CD-523 fixant la liste des matières premières et emballages admissibles en franchise	316
21-6-67	premières et emballages admissibles en franchise pour la Société Ateliers et Chantiers de l'A.E. à	004	21-6-67	pour la Société MAVEM à Douala	319
21-6-67	Acte n° 106-67-CD-448 fixant la liste des matières premières et emballages admissibles en franchise	294	21-6-67	premières et emballages admissibles en franchise pour la Société Afric à Douala	322
21-6-67	premières et emballages admissibles en franchise	297		premières et emballages admissibles en franchise pour la Société Camerounaise de Construction Métallique (SOCAMETA) à Douala	325
21-6-67	pour la Société Métallo à Pointe-Noire	299	21-6-67	Acte n° 119-67-CD-465 fixant la liste des matières premières et emballages admissibles en franchise pour la Compagnie Commerciale Chypriote à Douala	326
21_6-67	pour la Société Intramétal à Brazzaville	300	21-6-67	Acte n° 120-67-CD-497 fixant la liste des matières premières et emballages admissibles en franchise pour la Société SIAN-Huileries à Jacob (Républi-	
21-6-67	pour la Société Tropic à Yaoundé	302	21-6-67	que du Congo)	329
21-6-67	premières et emballages admissibles en franchise pou la Société S.C.I. à Douala	307	21-6-67	pour la Société Centraco à Bangui	331
3134	premières et emballages admissibles en franchise	310	1.4.39	pour la Société Solt à Moundou Tchad	337